

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 9

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Février 1880.

Chronique générale.

Les nihilistes russes viennent de commettre un nouveau crime; ils ont fait sauter la salle à manger du Palais-d'Hiver...

Ce nouvel attentat n'est point propre à calmer les appréhensions des monarchies européennes, et l'idée du congrès anti-socialiste...

« Le devoir de la République, dit le Mot d'Ordre, est de sympathiser avec les peuples contre les rois... »

Le Mot d'Ordre énumère ensuite tous les régicides de ces derniers temps; il nous montre Passavanti sacrifié au roi Humbert...

Comment de pareilles excitations au régicide pourraient-elles nous attirer les sympathies de la Russie? Croit-on que le czar sera

tenté d'éloigner de nous les coups de l'Allemagne, comme il le fit en 1875?

Le prince Orloff vient de recevoir de Saint-Petersbourg une dépêche du czarévitch qui lui donne les nouvelles les plus satisfaisantes sur la guérison de l'impératrice...

L'indignation est générale et des plus vives. Le czar a reçu les félicitations de tous les chefs d'Etat de l'Europe.

Une autre dépêche, de source officielle, relate les premiers résultats de l'enquête relativement à l'attentat. Il n'y a eu ni mine pratiquée, ni fil télégraphique; c'est tout simplement une boîte de dynamite placée dans un coin d'une pièce obscure...

Une dépêche nous annonce que la Gazette de l'Allemagne du Nord, à propos du dernier attentat, déclare que « les peuples et les princes sont solidaires, et qu'ils seraient coupables de trahison s'ils attendaient inactifs, que la civilisation sautât comme le palais des czars. »

Ce langage est d'autant plus à remarquer que ce journal est l'organe officiel du prince de Bismark.

On télégraphie de Saint-Petersbourg que l'explosion du Palais-d'Hiver a fait 57 victimes; il y a 40 morts et 47 blessés.

Le Voltaire dit que le czar, deux jours avant, avait reçu une lettre signée « Le Comité nihiliste. » Cette lettre déclarait que le czar était condamné et allait être exécuté.

L'acteur Coquelin fait assez souvent la loi à la Chambre des députés pour que le président de cette Chambre puisse prendre

de temps à autre sa revanche au théâtre de l'acteur Coquelin.

C'est ce qui est arrivé lundi, et les conversations roulaient principalement le lendemain sur l'attitude de M. Gambetta à la première représentation de Daniel Rochat, la nouvelle pièce de Sardou.

M. Gambetta a prodigué avec une affectation marquée les sourires ironiques et les haussements d'épaules à cette pièce où l'auteur a voulu défendre des idées de religion et donner gain de cause à la femme croyante...

Mais est-il convenable que M. le président de la Chambre se laisse emporter par la passion anti-religieuse — et aussi par sa rancune contre l'écrivain qui l'a jadis si exactement photographié dans le personnage de Rabagas — au point de se faire, pour ainsi dire, chef de cabale dans un théâtre, absolument comme s'il était encore l'étudiant de Bobino et de Procope? La chose est plus difficile à admettre, et l'on s'accorde généralement à dire que s'il est vrai que l'acteur Coquelin ait pour mission de donner des leçons de maintien et de convenances au locataire du Palais-Bourbon, le professeur vole audacieusement l'argent de l'élève.

Nous n'en avons pas fini avec M. Seignobos. Cet infortuné député annonçait qu'il allait provoquer la formation d'un jury d'honneur, auquel il soumettrait sa conduite dans l'affaire Clappier. Après avoir interrogé quelques collègues, M. Seignobos, dit le Moniteur, a compris qu'il ne serait pas plus heureux devant un jury d'honneur que devant la Chambre, et il a

renoncé à cette tentative. On assure que, mécontent de la gauche, M. Seignobos va se faire inscrire à l'extrême gauche.

Le scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche, à Saint-Étienne, pour les élections municipales, s'est accompli avec une égale indifférence de la part des électeurs. Sur 26,000 inscrits, 3,000 se sont présentés au vote et ont fait surgir de l'urne neuf inconnus qui n'ont d'autre mérite que celui d'appartenir au socialisme le plus avancé.

Le lycée de Montpellier a été dernièrement le théâtre d'une émeute. Voici, au sujet de ce petit drame, les détails fournis par l'un des acteurs. La lettre est du 4 février, et adressée par le lycéen à un de ses cousins :

« Avez-vous entendu parler du coup d'état de Montpellier? Les élèves de spéciales, froissés de ce qu'un vulgaire pion avait osé mettre l'un des leurs en retenue, se sont soulevés; ils ont entraîné les élémentaires, les philosophes et les rhétoriciens qui, plusieurs jours de suite, ont chanté la Marseillaise au réfectoire avec un ensemble et une précision remarquables. »

Sur ce, le proviseur met les quatre élèves à la porte; les autres demandent la réintégration des quatre victimes injustement sacrifiées; sur le refus de l'autorité, deux cents élèves s'enferment dans un dortoir dont ils avaient enfoncé les portes. Nous étions là comme dans une place d'armes; nous nous barricadons à l'aide des lits et des tables de nuit; alors commence un massacre indescriptible : vitres, cuvettes, pots à l'eau et autres, passent par les fenêtres; une cruche pleine d'eau tombe à quatre pas du censeur qui se sauve ébouriffé et éclaboussé. Tout ce tapage est assaisonné de la Marseillaise, du Chant du Départ et d'autres chants moins patriotiques.

Au bout d'une bonne heure, l'autorité finit par faire abattre une cloison qui sépa-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BARON DE KOENIG

(Suite.)

Marton n'avait pu comprendre la scène qui venait de se passer. Elle s'empressa d'enlever les vêtements de sa maîtresse et de la couvrir.

Pendant cette opération, quand Alice n'avait pas encore repris l'usage de ses sens, Marton découvrit au corsage de la jeune fille un petit billet plié en quatre et couvert d'écriture. Elle le déposa sur un meuble, sans y attacher d'ailleurs aucune importance, et continua de donner ses soins à la malade.

Alice se remit un peu; sa première parole fut pour la comtesse.

— Madame a demandé de vos nouvelles à l'instant, répondit Marton.

— Et... est-elle venue me voir?

Marton ne voulut pas répondre.

— Va près d'elle, ma bonne, supplia-t-elle de venir, prie-la de m'accorder quelques minutes d'entretien. Ah! si elle savait comme je souffre!... Je voudrais pouvoir me jeter à ses genoux, l'embrasser et lui dire : Mère, aime-moi toujours... tu peux toujours

m'aimer. Pardonne-moi, excuse mon silence : je suis si malheureuse!

— Pauvre mignonne! répondit la vieille servante en embrassant Alice avec la tendresse d'une vraie mère.

Marton remplit du mieux qu'elle put sa mission. M^{me} de Rochebrune, malgré la terrible alternative dont elle essayait vainement de sortir, aimait encore trop la jeune fille pour la condamner sans l'entendre. Elle se rendit à cet appel, mais, se montrant sous un air de gravité et de froideur inaccoutumée, elle entra dans la chambre de la malade.

— Ma mère! dit Alice en joignant les mains et en dirigeant vers elle ses beaux yeux suppliants.

La comtesse attendit sans répondre à quelques pas du lit.

— Ma mère, reprit de nouveau la jeune fille en étouffant un sanglot, qu'ai-je donc fait?... Vous qui êtes si bonne, pourquoi n'avez-vous plus ni pitié ni compassion pour votre enfant? Je suis si faible, si épuisée; je puis à peine parler; je ne peux pas réfléchir et je ne peux pas penser! Mais je vous en supplie... N'est-ce pas, mère, que votre Alice n'est pas coupable, n'est-ce pas? Elle ne peut pas l'être?... Oh! je veux l'entendre de votre bouche...

— J'y consentirais volontiers, Alice, mais encore convient-il, répondit enfin la comtesse, que je sache par quelle puissance secrète vous avez obtenu d'un Allemand, qui a dû compromettre ainsi

son grade et peut-être risquer sa vie pour nous, comment, dis-je, vous avez pu obtenir d'un ennemi victorieux la grâce entière d'un vaincu...

Alice sanglotait sans répondre.

— M'expliquerez-vous enfin, ajouta M^{me} de Rochebrune en élevant la voix, ce mutisme calculé sur toute cette affaire?

— Ma mère! j'ai promis... Il m'a fallu promettre de me taire...

— Vous avez promis? C'est bien, mais vous pouvez au moins me jurer, à moi, que vous n'avez absolument rien à vous reprocher, et que, pendant cette entrevue, vous êtes restée Française par le cœur et par le caractère, fière et digne, enfin, et que vous pourrez garder intact le nom que vous portez.

— Oh! mon Dieu! mon Dieu! répondit Alice au milieu de ses larmes. Je ne puis pas, mère!... Oh! c'est trop, c'est trop!

— Je ne me trompais donc pas, reprit durement la comtesse en se disposant à sortir. Vous ne voulez pas me dire ce que je tiens tant à savoir.

Vous ne pouvez même pas me répondre par une promesse, par une affirmation, vous ne pouvez pas! Ah!... si je n'étais la mère de Paul!...

— Ma mère! oh! non, non, pardon!... Je ne suis pas coupable!... je ne suis pas coupable! criait la pauvre enfant en se jetant de son lit aux pieds de la comtesse.

Mais celle-ci, d'un geste superbe et irrité, insensible à cette scène douloureuse, repoussa la malade et sortit sans ajouter un seul mot.

Et cependant elle souffrait beaucoup aussi, cette femme altière; elle avait passé successivement par tous les degrés de l'inquiétude, par toutes les trames de l'affection.

Toutes les questions que sa tendresse alarmée lui avait dictées avaient été épuisées, rejetées les unes après les autres.

Peu à peu son anxiété, loin de diminuer, n'avait fait qu'accroître devant le mutisme résolu d'Alice sur son séjour à Châteaudun, et devant un refus formel de s'expliquer davantage.

— Mon Dieu! se disait-elle, en quittant Alice, est-il donc vrai, comme on me l'avait dit, que, malgré tout, la fille soit condamnée comme le père? Et ce serait là ma récompense!...

Après cette nouvelle secousse, la fièvre de la malade devint plus ardente.

Marton ne quitta pas sa chère enfant; elle la veillait le jour, elle la veillait la nuit.

Déjà de longues heures s'étaient écoulées depuis le retour de Châteaudun.

— A-t-on des nouvelles de Paul? dit Alice, dans un moment où le calme lui était un peu revenu.

— Aucune, ma chérie, mais il n'y a pas encore longtemps que les deux jours sont achevés, répondit Marton.

rait la place d'un corridor. Nous avons capitulé. Quant à moi, j'avoue que j'ai marché et brailé avec les camarades, me souciant peu de me faire enfoncer les côtes comme Guyot d'Angers.

» Au moment où je vous écris, tout est rentré dans l'ordre, après l'expulsion d'une dizaine des plus enroués, précédée et suivie de nombreux discours d'un inspecteur venu tout exprès de Paris, de M. l'inspecteur d'Académie et plusieurs autres notabilités éloquentes. R. et moi, nous nous félicitons d'en être quittes à si bon compte. »

Daniel Rochat.

Quelques échos de la première représentation de *Daniel Rochat*, lundi soir, au Théâtre-Français :

Depuis longtemps on n'avait vu se presser à la Comédie-Française une foule pareille à celle qui se précipitait à la première représentation de la nouvelle pièce de M. Sardou.

L'empressement du public avait été tel que, dès huit heures du matin, le bureau de location était envahi, et, dès six heures du soir, se formait, aux abords de la Comédie-Française, une queue qui reflua jusqu'à dans les galeries du Palais-Royal et dans laquelle se remarquaient un large contingent d'étudiants du quartier Latin, et de nombreux élèves, en uniforme, du Val-de-Grâce.

L'entrée s'est faite assez péniblement; mais on sentait que cette première allait, sous prétexte de littérature, servir de terrain à une bataille politique, qui, en effet, après avoir préludé pendant le premier acte par des murmures aux galeries supérieures, au parterre et dans une partie de l'orchestre, à la moindre erreur des interprètes de l'œuvre de M. Sardou, s'engage définitivement au second acte, où quelques plaisanteries sur la libre-pensée soulèvent des applaudissements auxquels répondent des protestations. La toile baisse sur un tumulte considérable; et aussitôt des discussions plus ou moins vives éclatent de tous les côtés, notamment entre MM. Ranc et Isambert et plusieurs abonnés. Toute la salle prend fait et cause pour les uns et les autres, et bientôt c'est un charivari, comme depuis bien longtemps il ne s'en était vu à la Comédie-Française.

Chacun rentre, quelque peu échauffé, pour le troisième acte, qui, à la surprise générale, se déroule assez tranquillement et se termine sans scandale; mais la bataille recommence de plus belle avec le quatrième acte, dont la grande scène entre Léa et Daniel est interrompue par une tempête de protestations et de sifflets.

Tout cet acte se joue au milieu d'un tapage tout à fait radical. Les brailards n'ont plus la moindre retenue; peu leur importe les généreuses pensées de l'auteur, le talent des artistes, la splendide mise en scène, tout leur est matière à quolibets et railleries, et le rideau tombe sur un vacarme digne de certaines séances de la Chambre.

Après un entr'acte assez court, commence le dernier acte. La masse du public ne demande peut-être pas mieux que d'écouter le dénouement avec l'intérêt que comporte une pareille œuvre; mais la cabale prétend avoir le dernier mot et s'en donne à cœur joie. C'est une lutte incessante entre les sifflets et les applaudissements, et, après le dernier mot de la pièce dit par Thiron, le vacarme redouble, mais cette fois il est presque étouffé par les applaudissements des spectateurs sans parti pris d'avance, qui acclament les vaillants interprètes qui viennent, quatre heures durant, de faire tête à l'orage.

Et ainsi se termine cette première, dont les républicains se promettaient depuis longtemps, paraît-il, de faire une « revanche de *Rabagas*. »

On écrit de Paris, 17 janvier, à l'Union de l'Ouest :

« L'événement du jour, c'est l'accueil fait à la nouvelle pièce de Sardou, *Daniel Rochat*. Vous me permettrez de vous en dire un mot; la politique est, en effet, intervenue dans l'affaire, et, au moment où je vous écris, les tarifs de douane font beaucoup moins d'argent que la comédie jouée hier aux Français. Vous connaissez l'économie de la pièce. C'est l'histoire d'un libre-penseur, Daniel Rochat, qui, après s'être marié civilement avec une jeune Américaine, miss Henderson, appartenant à la religion protestante, refuse de faire bénir son mariage par un pasteur. Le dernier acte se termine par le divorce des deux jeunes gens.

» De l'avis de tous les esprits impartiaux, la pièce est peut-être le chef-d'œuvre de Sardou. Jouée supérieurement par M^{lle} Barthelet, Delaunay, M^{lle} Baretta, Thiron, elle offrait un véritable régal littéraire. Mais les adversaires de Sardou se souciaient fort peu de la question d'art. Depuis *Rabagas*, ils avaient un compte à régler avec Sardou et il leur tardait de liquider cette dette.

» Un mot d'abord sur les célébrités présentes : aux premiers rangs, on remarquait M., M^{me} et M^{lle} Grévy, M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville, M. Gambetta, la princesse Mathilde, M. et M^{me} J. Ferry, M. et M^{me} Floquet, M. et M^{me} Jules Simon, M. Isambert, rédacteur en chef de la *Republique française*, MM. Arthur Ranc, Lockroy, Clémenceau, M^{me} Edmond Adam, les généraux de Galliffet, Aymard, Schmitz, et une trentaine de députés de la gauche.

» Le premier acte s'est bien passé. Les cabaleurs n'ont commencé à se manifester qu'au second acte, lorsque miss Henderson traite le mariage civil comme une cérémonie sans importance. Furieux et rageurs, MM. Ranc et Isambert se sont écriés avec un accent prud'homme qui faisait plaisir à entendre : « Vive le Code civil ! — N'attaquez pas la loi ! — Voilà ce que c'est que d'avoir une censure ! Sans cela, on irait chercher le poste. »

» Point de scandale pendant le troisième acte. Le quatrième est plus accidenté. Les athées applaudissent à outrance Daniel Rochat et murmurent chaque fois que M^{lle} Bar-

thet prend la parole. Rien ne les intéresse, ni le merveilleux talent des acteurs, ni la mise en scène, ni l'intrigue dramatique... Mais c'est au quatrième acte que la cabale l'emporte définitivement. Les Ranc, les Isambert et leurs amis ne gardent plus aucune retenue. Ils imitent le chant du coq, poussent des vociférations, des gloussements d'animaux. Depuis *Henriette Maréchal*, la Comédie-Française n'avait pas vu pareille saturnale. A la fin, la proclamation du nom de l'auteur est accueillie par de véritables aboiements. M. Gambetta est vengé !...

» Et pourtant, ce n'est point le président de la Chambre qui est aujourd'hui en cause. Dans les couloirs, on disait que Daniel Rochat, c'était le meilleur ami de M. Jules Ferry, lequel, après avoir fait ostentation de ses préférences exclusives pour le mariage civil, a subrepticement reçu la bénédiction nuptiale d'un vieux curé des Vosges. Mais, c'est là une calomnie. M. Sardou n'a voulu « pourtraiter » ni M. Ferry, ni son meilleur ami. Daniel Rochat est le type du libre-penseur de demain : voilà tout.

» On s'attend, pour ce soir, à un nouveau tapage. Tous nos radicaux se sont donné rendez-vous à la Comédie-Française et ont juré de ne pas laisser s'achever la pièce. Nous verrons si la police de la République saura protéger le droit des autres spectateurs, ceux qui viennent pour voir et entendre, et non pour cabaler. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Hier, comme nous l'avons dit, ont eu lieu à l'Hospice général les obsèques de M. Jules Merel, membre de la Société des Sauveteurs de la Seine.

Un grand nombre de nos concitoyens se sont empressés de venir rendre les derniers devoirs à cet intrépide sauveteur, mort victime de son dévouement au milieu de nous. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Edmond Grellet, Alfred Grellet, Edouard Prudhommeau et Chevrier, tous membres de la Société de Sauvetage et appartenant à la division de Saumur.

MM. Assiot, préfet de Maine-et-Loire, Demangeat, sous-préfet de Saumur, le général L'Hôte et Bouilly tenaient la tête du deuil.

Le cortège s'est rendu de l'Hospice à la gare d'Orléans, d'où le corps a été transféré à Paris. Avant de se séparer de cette dépouille mortelle, trois discours ont été prononcés : par MM. Edmond Grellet, Assiot et Tresca; nous sommes heureux de pouvoir les reproduire.

M. Edmond Grellet, président de la division des Sauveteurs de Saumur, a accompagné le corps jusqu'à Paris pour le remettre à sa famille, et représenter notre ville aux funérailles du brave Merel, faites aux frais de l'Etat.

DISCOURS DE M. ED. GRELLET.

« Messieurs,

» C'est à moi, président de la section

attendisses encore un peu.

— Oh ! fit Paul, avec une moue d'enfant gâté contrarié dans ses desirs.

— C'est la santé de ton père qui exige ce sacrifice... Il faut être patient.

— Je patienterai, ma mère, puisqu'il le faut. Et Alice ?

— Alice se repose..., elle est malade également.

— Pour moi aussi, j'en suis sûr ?

La comtesse n'avait pas répondu que Paul courrait à la chambre de sa sœur.

La malade avait le visage rougi par la fièvre, les paupières affaissées, l'œil hagard, le sourire nerveux et tremblant.

Malgré la douleur physique et les peines morales qui la tourmentaient, Alice ne put cependant pas retenir un petit cri de joie à l'arrivée de son frère.

— Paul... cria-t-elle d'une voix où se distinguaient à la fois le bonheur et la crainte.

Les deux jeunes gens s'embrassèrent étroitement, Alice n'ayant pas la force de proférer une parole, Paul n'osant pas interrompre sa chère malade.

Ils ne se disaient rien : ils avaient trop à se dire.

(A suivre.) JACQUES DE FONTENELLE.

saumuroise de la Société française de Sauvetage, qu'incombe le douloureux devoir d'adresser à notre ami Jules Merel le dernier et suprême adieu.

» Vous savez à la suite de quelle formidable menace pour notre ville de Saumur la Société de Sauvetage envoya un détachement de Sauveteurs sous la conduite et la direction de M. de La Narde. Vous savez tous que ces Sauveteurs étaient appelés à seconder les vaillants travailleurs militaires qui chaque jour risquaient leur vie pour écarter le danger qui planait sur nous.

» Eh bien ! Messieurs, parmi ces braves Sauveteurs qui, bien qu'obscurément, ont cependant rendu à Saumur de grands et réels services pendant ce combat inoubliable de l'homme contre une banquise sans précédents, parmi ces Sauveteurs si dévoués, si pleins d'abnégation, se trouvait en première ligne un homme jeune (43 ans), ardent, ayant accompli déjà trente-six sauvetages dans le cours de son existence si brusquement brisée :

» J'ai nommé Merel.

» Comme tous les hommes habitués à jouer leur vie, Merel, insouciant, inconsistant même du danger, ne savait prendre pour lui-même aucune de ces précautions, même les plus vulgaires, qui sont indispensables pourtant et qui évitent tant de fins tragiques.

» Il est, en effet, trop vrai, Messieurs, que ces hommes de cœur qui s'intitulent si glorieusement Sauveteurs, savent prendre pour leurs semblables qu'ils arrachent à la mort tous les soins les plus minutieux, et que pour eux-mêmes ils restent indifférents et insensibles. Dans leur ardeur à faire le bien, ils font abstraction de leurs personnes, jaloux qu'ils sont de rester à un poste qu'ils considèrent comme sacré. Tel est le cas de Merel : il tombe dans une eau glacée, et, tout refroidi, tout mouillé, il s'obstine à son poste d'honneur, à sa faction ; une congestion cérébrale se produisant peu de temps après et la mort enlevait à la Société un brave et digne homme de plus.

» Jules Merel, moins heureux que ses autres frères de Paris, devait tomber à Saumur victime de son dévouement, loin de tous ceux qui lui étaient chers, loin de ses amis, loin de sa famille. Mais la Société de Sauvetage ne compte dans son sein que des hommes qui ont le sentiment de la Solidarité, de la Fraternité universelle, et nous devons, nous Saumurois, remplacer pour Merel les amis et les parents absents ; nous devons lui former dans la triste circonstance une nouvelle et sympathique famille, et c'est pour cela que nous avons considéré comme le plus sacré devoir d'accompagner sa dépouille mortelle jusqu'au fourgon de deuil qui l'emmènera à Paris. Là, le corps de ce martyr du dévouement sera reçu par d'innombrables amis qui lui feront des funérailles dignes de lui.

» Messieurs, les Sauveteurs admirent le dévouement partout où ils le trouvent. Tous les champs de bataille sont sacrés, et nous pouvons dire hautement que Merel est tombé au champ de l'honneur.

» Adieu, Merel, nous te pleurons, car tu fus un brave et honnête citoyen, tu aimas les hommes au point de mourir pour eux. Dans plus de trente occasions, tu sus montrer à quel point tu possédais le sentiment de l'abnégation et du devoir. Honneur à toi ! Tu fus de ceux qui comme nous s'écrient : Plus de divisions sur ce noble terrain de l'amour, de l'humanité, du sauvetage des semblables ! Et avec toi nous dirons : Aimons-nous les uns les autres. »

DISCOURS DE M. TRESCA.

« Messieurs,

» Si je n'avais qu'à parler de moi-même et à dire que je dois la vie aux Sauveteurs de la Seine, je me garderais de prendre la parole, un sauvetage, parmi tant d'autres, venant à peine augmenter le nombre de ceux effectués par cette Société.

» Mais je me suis trouvé continuellement en rapport avec ces hommes courageux et j'ai trop constaté leur utilité pendant les travaux que nous exécutions pour sauver Saumur et ses environs des dangers auxquels l'exposait la banquise de Villebriant, pour que je ne doive pas omettre de reconnaître l'importance des services rendus.

» Dès le commencement des travaux, les Sauveteurs sont venus nous prêter leur concours empressé ; ils n'ont cessé de se tenir aux postes les plus périlleux, ont sauvé un grand nombre de nos travailleurs, et, par leur dévouement constant et leur abnégation

Au même moment, la sonnette du grand portail tintait, vibrat, carillonnait sans discontinuer.

— Vite, va voir, ma bonne, dit Alice. Si c'était lui ?

XIII

C'était en effet lui qui célébrait par un carillon désordonné son retour au logis paternel.

A peine avait-elle entre-bâillé la porte, que Marton se sentit si vivement embrassée, qu'elle faillit en perdre sa grande coiffe de tulle blanc.

— Oh ! mon Paul, je serai à moins la première, cria la brave fille en répondant à cette vigoureuse manifestation de gaieté par deux bons gros baisers sur les joues du *revenant*, comme elle l'appelait.

Elle n'avait pas même eu le temps de se rajuster que Paul l'avait entraînée vers sa mère pour qu'elle eût encore là une nouvelle part de joie.

Mais M^{me} de Rochebrune s'avança vers son fils, le visage attéré, les yeux humides, le sourire étrange.

Paul, surpris de cette attitude, crut pouvoir interroger la comtesse :

— Que je suis heureux de vous revoir ! lui dit-il en l'embrassant pour la vingtième fois.

Où est mon père ?... Et Alice ?...

Mais vous semblez triste ? Est-ce mon retour qui vous afflige ? ajouta Paul sur un ton d'incrédulité... retour inespéré, je crois ?

— Oh ! mon Paul !... dit M^{me} de Rochebrune d'un air de reproche.

Mais à quel prix, mon Dieu ! ajouta-t-elle plus bas. Paul n'avait pas entendu cette dernière partie de la phrase ; il continua ses expansions :

— Je croyais bien ne plus vous revoir... Vous savez qu'on ne fait pas grâce aux francs-tireurs ?

— Nous avons tant pleuré et tant prié ! dit la mère...

Rappelle-toi cependant la devise de la famille : « Mieux vaut mourir que faillir. »

— Comment ! mais, ai-je donc fait aucune promesse, ai-je formulé une demande de grâce ? Assurément non, je suis libre de reprendre les armes et de combattre de nouveau.

— Je n'en doute pas, Paul. Toi, du moins, tu es digne de la tendresse que je te porte, dit la comtesse en posant ses lèvres sur le front de son fils.

Le jeune homme voulait absolument voir le comte de Rochebrune et sans plus tarder.

— Il a beaucoup souffert depuis ton départ, mon enfant, lui répondit la mère. Les événements l'ont si vivement impressionné, surtout quand nous avons dû perdre l'espoir de te retrouver jamais ici !...

— Pauvre père ! il est si bon !

— Et, depuis ce temps, il a la tête bien faible. Je n'ai pas osé le préparer à ton retour, craignant une déception nouvelle... Je préférerais donc que tu

absolue, ont réussi à dominer le danger de nos travaux.
» Qu'il nous soit permis de leur en exprimer toute notre reconnaissance.
» Merel, l'un des plus dévoués d'entre eux, est mort au champ d'honneur : nous n'avons pas à le plaindre et ne pouvons que l'admirer.

DISCOURS DE M. ASSIOT, PREFET DE MAINE-ET-LOIRE.

« Messieurs,

» Après les paroles émues que vous venez d'entendre, que pourrais-je ajouter ? Quel hommage nouveau pourrais-je apporter à la mémoire de ce modeste héros, de ce volontaire au devoir et de la fraternité dont nous entourons la dépouille ?

» Comme moi, Messieurs, vous savez quel noble désintéressement, quel amour du bien pour le bien relie entre eux les membres de cette association qui comptait Merel parmi les meilleurs. Vous savez comment, s'attachant à leur foyer, à l'atelier, à l'emploi qui assure leur existence, ces hommes accourent au premier signal ; avec quel admirable oubli d'eux-mêmes ils n'ont plus d'yeux que pour le danger d'autrui. Leur sang-froid, leur belle humeur, leur imperturbable ténacité, ce mépris serin de la mort, les cœurs froids, les âmes stériles les taxeront volontiers d'insouciance. Mais nous, Messieurs, nous que rassemble une même douleur, nous que conduit ici un même sentiment de sympathie et de respect, nous nous inclinons devant une plus haute vertu, devant cette sublime abnégation qui impose à des hommes comme Merel le perpétuel dévouement et leur donne le droit de dire : « Ma profession, mon métier, c'est d'aimer, c'est de sauver mes frères ! »

» Ces hommes ont la vraie modestie, non celle qui n'est souvent que l'hypocrisie de l'orgueil, mais bien celle qui consiste à repousser doucement, sincèrement, comme immérités, toute approbation et tout éloge. « Après tout, qu'ai-je donc fait de plus que mon devoir ? » Ils le pensent, et ils le disent.

» Ils ont, et à un suprême degré, le désintéressement et aussi un attachement passionné au succès de l'œuvre commune. On les loge, on les défraie. Point de salaire. Souvent leur existence est attachée à un petit emploi. Il faut un congé. L'aura-t-on ? Grave affaire, en général, non pour eux, car ils perdront plutôt l'emploi que de fuir le danger.

» Pourquoi ne le dirais-je pas ? Vous en serez touchés comme je le fus moi-même. On les avait logés à leur arrivée parmi vous. On était allé au plus pressé sans trop regarder, sans marchander. Bientôt ils réclamèrent. Quoi donc ? Ils étaient trop bien ; la Société faisait des frais trop considérables pour eux ; et ils demandaient une installation, une nourriture plus humbles, partant moins lourdes pour la caisse commune !

» Ah ! Messieurs, rendons-nous bien compte de ce que perd le patrimoine d'honneur et de vertu d'un peuple quand de tels hommes viennent à disparaître, et mesurons, en face de ce glorieux mort, les efforts qui nous restent à faire pour ne pas mettre ce patrimoine en péril.

» Un grand exemple, de grands devoirs, un hommage cordial et respectueux, voilà la signification de cette cérémonie funèbre. Vous l'avez ainsi comprise, Messieurs, et voilà pourquoi je compte comme un honneur d'avoir été appelé à joindre mon témoignage au vôtre.

» Oui, Merel, votre exemple nous fortifiera et votre souvenir nous sera sacré.

» Au nom de toute cette population unie de cœur à vos compagnons désolés de la Société française de Sauvetage, au nom du gouvernement de la République :

» Adieu, Merel, adieu ! »

L'embâcle et « la science toute seule » de M. le Maire.

IV.

En relisant l'autre jour la lettre de M. le maire sur la procession, l'aplomb magistral qui reluit dans ce mémorable document m'a donné beaucoup à réfléchir ; un nuage m'a passé sur les yeux ; je me suis demandé si j'étais bien sûr de marcher dans la bonne voie en m'insurgeant contre le sentiment de M. le maire ; et dût-il en coûter à mon amour-propre, il est toujours honorable de rendre hommage à la vérité.

Si M. le maire n'exprimait dans sa lettre que son opinion personnelle, je me console-

rais peut-être, pour Dieu et pour moi, de penser autrement que lui. Mais s'il est constant au contraire que la majorité de mes concitoyens ne croit plus en Dieu, c'est moi évidemment qui n'ai plus le sens commun de m'attarder encore dans cette vieille croyance, puisque la majorité est infallible. Du moment qu'elle a parlé, Dieu n'existe plus, — du moins à Saumur, — c'est une affaire réglée.

Et c'est là précisément le fait très-grave que M. le maire a soin de constater et sur lequel il s'appuie au nom des immortels principes de 89. Plongeant un regard d'aigle dans le fin fond des consciences de ses concitoyens, sans distinction d'âge ni de sexe, puisque les femmes ont aussi la faiblesse de croire en Dieu, il sait au juste à quoi s'en tenir sur le fort et le faible de nos convictions religieuses. Comme le bon Dieu du catéchisme dont il semble avoir pris la place, il voit tout, connaît tout, même nos pensées les plus secrètes. Il a une police si nombreuse, si intelligente et si bien faite ; il est lui-même tellement versé dans tous les rangs de la société saumuroise ; il y reçoit un accueil et des confidences d'une si prodigieuse intimité ; son expérience incontestée de distillateur l'a si bien habillé à exprimer la quintessence des choses et à doser les éléments qui les constituent ; il sait compter de si près, en sa qualité de très-habile négociant ; et enfin, exercé de longue date à triturer la pâte électorale, le pointage des opinions, des votes et des consciences lui est devenu tellement familier, que « sa conviction » est désormais on ne peut mieux établie : *La majorité des Saumurois ne croit plus en Dieu* ; elle trouve parfaitement ridicule que ce bon vieux fantôme ait la prétention de se mesurer avec « la science » et très-plaisant qu'on lui donne son congé, timbré de la mairie, puisque la dynamite est inventée.

Comment me tirer de là ? Si M. le maire, encore une fois, parlait seul, en son propre et privé nom, ou même l'écharpe aux reins, au nom de tout le conseil municipal, je lui ferais peut-être observer respectueusement que cette grosse affaire de mettre Dieu à la porte n'a rien de commun avec la police des rues, la chasse aux chiens enragés, l'épuration des garnis, cafés chantants et autres lieux ; toutes fonctions proprement municipales dont je suis loin d'ailleurs de méconnaître le bienfait et l'indispensable nécessité. Mais j'aperçois derrière M. le maire la majorité de mes concitoyens. C'est lui qui l'a comptée. Un premier magistrat n'est pas le premier venu. Il sait ordinairement ce dont il parle. Sa seule parole est déjà une autorité bien imposante ; et dans une affaire où il s'agit seulement de compter les voix, je dois convenir, en toute humilité, que sa compétence est bien supérieure à la mienne.

Or, depuis l'admirable invention du suffrage universel, toute question, veuillez bien le remarquer, se réduit à ceci : *simple affaire de nombre*. De par les immortels principes, fondement sacro-saint et impérissable de nos institutions républicaines, c'est la majorité toute seule qui, du jour au lendemain, fait et défait le vrai et le faux, le bien et le mal, le juste et l'injuste, le permis et le défendu, le droit, la loi, le sens commun et tout ce qui s'en suit. Elle ne veut plus du bon Dieu, donc le bon Dieu n'est plus ; et les Saumurois que ce vieux Croquemitaine gênait encore, à la grande joie des gendarmes et des sergents de ville, peuvent danser maintenant d'un pied sur l'autre. Le bon Dieu est à la porte et nous en sommes tous débarrassés.

À la bonne heure, voilà une épuration qui en vaut la peine et qui met vraiment la cognée à la racine de l'arbre ! Et je sais bien, pour mon compte, que si j'étais, pour vingt-quatre heures grand chancelier de la Légion-d'Honneur... ça ne ferait pas « ouf. »

(A suivre.)

Nous avons dit qu'on avait distribué à la Chambre le projet de loi relatif au rachat d'une partie du réseau de la Compagnie d'Orléans.

Voici les lignes qui seraient rachetées :

1. Brétigny à Tours par Vendôme ;
2. Tours à Saint-Nazaire ;
3. Tours au Mans ;
4. Savenay à Landerneau et Pontivy ;
5. Saint-Benoît à La Rochelle et Rochefort ;
6. Paris à Sceaux et à Limours ;
7. Angers à Niort ;
8. Nantes à La Roche-sur-Yon ;

9. Châteaubriant à Nantes ;
10. Aubigné à La Flèche ;
11. La Flèche à Sablé et à la Suze ;
12. Château-du-Loir à Pont-de-Braye ;
13. Pont-de-Braye à Saint-Calais.

La Compagnie céderait, en outre, à l'Etat la concession des chemins de fer d'intérêt local ci-après, déclarés d'utilité publique par décret du 11 avril 1874, et non encore exécutés :

De La Flèche à la limite du département de Maine-et-Loire, vers Baugé ;

De La Flèche à la limite du département de Maine-et-Loire, vers Angers ;

De Pont-de-Braye à la limite du département de Loir-et-Cher, vers Vendôme.

Trélaté. — Deux ouvriers de la carrière d'ardoises des Fresnais, Auguste Verrier, âgé de 24 ans, et Joseph Quemener, âgé de 34 ans, ont été victimes, mercredi soir, d'un déplorable accident. Ils remontaient du puits n° 14 dans un bassicot dont la corde se rompit. Ils ont été précipités d'une hauteur de 50 mètres et ont été tués sur le coup. (Etoile.)

TOURS.

Grande Cavalcade. — Dans le but de venir en aide aux pauvres de la ville et aux victimes de la débâcle de la Loire, une grande Cavalcade, placée sous le bienveillant patronage de la presse et avec l'autorisation de l'administration municipale, aura lieu à Tours le dimanche de la Mi-Carême, 7 mars 1880.

Le prix de la souscription est de 15 fr., costume compris, payable : 5 fr. en souscrivant et 10 fr. en prenant le costume. Les jeunes gens ayant un costume n'auront à payer que 5 fr. pour les frais généraux de la Cavalcade.

UNE SUCCESSION D'UN DEMI-MILLION.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* paru à Tours mercredi :

« Hier, une affaire assez intéressante a été plaidée devant le tribunal de première instance de Tours. Pour le moment, nous nous contenterons d'en donner la physionomie générale, nous réservant de revenir, lorsque la lumière sera complètement faite, sur certains détails qui nous paraissent trop délicats pour être reproduits aujourd'hui.

M. Duport, riche propriétaire, originaire de Lyon, était venu s'établir en Touraine. Il habitait avec sa femme, née Blanchet, le domaine de la Coudraie, commune de Joué, ancienne résidence du célèbre Bouilly, auteur des *Contes à ma fille*.

M. Duport mourut à la Coudraie, en 1870, laissant à sa femme une fortune considérable.

M. et M^{me} Duport avaient pris sous leur protection, et adopté en quelque sorte comme leur fils, un jeune homme, M. Vallée.

Après la mort de son mari, M^{me} Duport continua d'être la bienfaitrice de ce jeune homme.

Elle lui fit terminer ses études, l'accueillit ensuite chez elle, et, en 1875, par acte passé devant M^{re} Morin, notaire à Tours, lui donna tous les pouvoirs les plus étendus pour diriger l'exploitation et la gestion de ses biens.

Le 4 avril de l'année suivante, M. Vallée épousa M^{lle} Néron et s'installa avec elle à la Coudraie. Sa bienfaitrice était intervenue dans le contrat de mariage reçu par M. Mahoudeau, notaire à Tours, en l'instituant son héritier universel.

Au mois de janvier 1878, M. et M^{me} Vallée quittaient la Coudraie, pour aller passer quelque temps dans leur famille. Pendant cette absence, le pouvoir qui avait été donné en 1875 à M. Vallée pour la gestion des biens de M^{me} Duport fut révoqué, puis attribué ensuite à M^{me} Marion, sœur de M^{me} Duport.

Cette dernière mourut à la Coudraie, le 18 octobre 1879.

Quel est l'héritier de M^{me} Duport ?

M. Vallée, se fondant sur l'acte authentique qui l'a institué héritier universel, soutient qu'il a seul droit à cet héritage.

M. et M^{me} Marion attaquent cette prétention en demandant au tribunal que l'institution d'héritier consignée dans le contrat de mariage soit frappée de nullité, parce que, disent-ils, M^{me} Duport était en état de démence à l'époque où ce contrat a été passé.

Sur ce point, et dans une instance qui a précédé celle d'aujourd'hui, le tribunal de Tours s'est déjà prononcé. Il a débouté M. et M^{me} Marion de leurs prétentions.

Ceux-ci ont immédiatement interjeté appel de cette sentence. Cette affaire est actuellement soumise à la cour d'Orléans.

Aujourd'hui, M. Vallée, en sa qualité d'héritier universel, demande à M^{me} Marion, par l'organe de M^{re} Roux, avoué, et de M^{re} Robin, avocat, une reddition de comptes du mandat qui lui a été donné par M^{me} Duport en janvier 1878. Il sollicite du tribunal un jugement disant que les défendeurs seront tenus de lui remettre sur le champ, et sans attendre la solution de l'appel dont la cour d'Orléans est saisie, tous les biens meubles et immeubles provenant de la succession, et notamment des valeurs de Bourse montant à quatre cents et quelques mille francs que M^{me} Duport avait déposés chez un banquier de Tours et que M. et M^{me} Marion auraient retirés en février 1878.

De leur côté, M. et M^{me} Marion, dont les intérêts sont défendus par M^{re} Hervé, avoué, et M^{re} Carré avocat, qui, sans s'expliquer sur la demande en reddition de compte de mandat, soutiennent qu'avant tout on doit attendre la décision de la Cour d'appel d'Orléans.

M. Chevallier, procureur de la République, donnera ses conclusions à l'audience de demain.

M. le docteur Montain, de Sonzay, arrondissement de Tours, traversait dernièrement la forêt de la Motte. Le docteur était dans son tilbury où il avait donné place à deux de ses chiens. Tout à coup, à l'endroit de la forêt dit la Vallée-Marianne, deux individus sautèrent à la tête du cheval ; mais, s'apercevant que le docteur n'était pas seul, les deux malfaiteurs prirent la fuite.

Une cavalcade de bienfaisance qu'on se proposait de donner au Blanc, le 15 février, n'a pas eu lieu ; elle est remise au dimanche 7 mars. Des arrangements indispensables dans l'ordre du cortège et dans l'ornementation des chars ont obligé le comité à ajourner cette fête à cette dernière date.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 19 février 1880.

Le 3 0/0 cote 82.30 ; le 5 0/0 cote 116.30 ; l'amortissable, 83.80.

Peu d'affaires sur les fonds étrangers. L'Italien reste à 81.40. Russe un peu plus faible par suite de l'émotion qu'a causée le dernier attentat contre le czar.

Le Florin d'Autriche cote 74 ; Turc délaissé à 11. L'obligation égyptienne se maintient fermement à 287. Les membres de l'ex-grand syndicat ne mettront aucune précipitation à réaliser les obligations dont ils sont devenus propriétaires.

La Banque de France cote 3,225 ; Comptoir d'Escompte, 885 ; Crédit foncier, bien tenu à 1,118.75. On ne voit pas ce qui viendrait faire des Crédits fonciers régionaux à côté des succursales départementales qu'organise en ce moment le Crédit foncier.

Les chemins de fer sont à peu près stationnaires ; ils règlent leurs cours sur ceux de nos rentes. Les Autrichiens cotent 590 ; Lombards, 195 ; Suez, un peu plus faibles à 782.50. L'augmentation de recettes, accusée depuis le commencement de l'année, ne saurait faire oublier que le dividende de 1879 sera de beaucoup inférieur à celui de 1878. En 1880, il faudra compter avec les nouvelles charges que l'emprunt en préparation imposera à la Compagnie.

Les valeurs houillères ont de bonnes tendances.

Théâtre de Saumur.

Direction, CHAVANNES.

MARDI 24 février 1880.

Pour les représentations de M^{lle} R. Mézeray, première chanteuse Falcon, et M. Carrière, fort ténor.

GRAND SUCCÈS

LA JUIVE

Grand opéra en 5 actes, paroles de Scribe, musique d'HALÉVY.

DISTRIBUTION :

M^{lle} R. MÉZERAY remplira le rôle de Rachel ; M. CARRIÈRE, celui d'Éléazar.

La princesse Eudoxie, M^{me} Gally ; Léopold, prince de l'Empire, M. Genèse ; le cardinal Jean-François de Brogny, président du Concile, M. Sureau ; Ruggiero, grand prévôt de la ville de Constance, M. Rougé ; Albert, sergent d'armes des archers, M. Letellier ; un créancier, premier homme du peuple, M. Pascaud ; un officier, un homme du peuple, M. Preys.

Cardinaux, gardes, échevins, hérauts d'armes, princes de l'Empire, dames d'honneur, écuyers, hommes et femmes du peuple, etc.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL
 de 500 millions
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots

ENTIÈREMENT CONFORMES AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISÉS LE 5 AOUT 1879.

Par arrêté de M. le Ministre des Finances, en date du 27 décembre 1879, le Crédit Foncier a reçu l'autorisation de faire un nouvel Emprunt communal de 500 millions. Cet Emprunt était devenu nécessaire par suite de l'emploi, aujourd'hui complet, des fonds provenant de l'émission des obligations communales du 5 août 1879. Une décision ministérielle du 8 janvier 1880 a autorisé le Crédit Foncier à émettre immédiatement, sur les 1 million d'obligations formant la totalité de l'Emprunt, le nombre de titres nécessaires pour réaliser une somme de 270 millions, correspondant aux nouvelles demandes d'emprunt des communes.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100.000 fr.
1 — — — — —	25.000 »
6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit	30.000 »
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit.	45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 1^{er} tirage aura lieu le 5 avril 1880.

Les obligations sont numérotées de 1 à 1,000,000 et forment 100 séries de 10,000 titres. En cas de remboursement par anticipation des prêts communaux pour lesquels l'Emprunt est émis, le Crédit Foncier rachèterait au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries dudit emprunt, afin de maintenir (art. 76 des statuts) l'équilibre entre les prêts et les titres en circulation. Les obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux tirages et pourront être émises de nouveau, après réalisation d'autres prêts communaux.

Les intérêts des obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :
 A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;
 DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS
BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8. Service de Chèques sur Paris.
 Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.
 On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moquette, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
 Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-

ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparus sous l'heureuse influence de votre divine soix (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée en bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; à Brissac, successeur de TEXIER; à J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (372)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 — 10 —			10 h. 54 matin.
1 — 25 soir.	4 — 50 soir.		
4 — 55 —			9 — 15 soir.
7 — 40 —	11 — 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 — 45 —	3 — 35 soir.	4 — 15 soir.	
12 — 15 soir.	5 — 14 —	6 — 25 —	
6 — 45 —	10 — 22 —	11 — —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83 30			Crédit Foncier colonial ..	522 50			Canal de Suez	782 50	2 50	
3 % amortissable	83 80			Crédit Foncier, act. 500 f.	1110			Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	115 25			Obligations foncières 1877	367 50	50		Société autrichienne	590	2 50	
5 %	116 30			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	717 50		3 75	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	510			Crédit Mobilier	705		10	Orléans	382		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	342		50	Crédit Foncier d'Autriche ..	767 50			Paris-Lyon-Méditerranée ..	380 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513 50		50	Est	785		2 50	Est	382 50		
— 1865, 4 %	525		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1185		2 50	Nord	385 75		
— 1869, 3 %	404			Midi	877 50			Ouest	382		
— 1871, 3 %	399			Nord	1497 50		2 50	Midi	381 50		
— 1875, 4 %	323			Orléans	1195		5	Paris (Grande Ceinture) ..	385		
— 1876, 4 %	530 50		50	Ouest	785		5	Paris-Bourbonnais	380 50		
Banque de France	3225		5	Compagnie parisienne du Gaz.	1320		2 50	Canal de Suez	378		
Comptoir d'escompte	885			C. gén. Transatlantique	600		20				
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin, express-poste.
6 —	45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
8 —	56 — — — — — omnibus-mixte.
1 —	35 — — — — — soir, — — — — —
3 —	32 — — — — — omnibus, express, omnibus.
7 —	15 — — — — — omnibus, omnibus.
10 —	37 — — — — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	36 minutes du matin, direct-mixte.
8 —	21 — — — — — omnibus.
9 —	40 — — — — — omnibus, omnibus.
12 —	40 — — — — — soir, omnibus-mixte.
4 —	44 — — — — — omnibus-mixte, omnibus-mixte.
10 —	28 — — — — — omnibus, omnibus.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

A VENDRE
 A près de 8 0/0.
PETITE MAISON A PARIS
 Située au centre de Grenelle.
 Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine,
UN MAGASIN ET CHAMBRES
 Place du Marché-Noir, n° 5;
UNE MAISON
 Rue du Temple, n° 12.
 S'adresser à M. J. JAGOT-RICHARD.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine,
GRANDE MAISON
 Propre au commerce en gros ou pour habitation bourgeoise.
 Située quai de Limoges, n° 31.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean 1880,
MAISON
AVEC GRAND JARDIN
 Rue Courcouronne, n° 10.
 S'adresser à M^{me} veuve DUMAS ou à M^{lre} LAUMONIER, notaire. (63)

A VENDRE
UNE JUMENT ALEZANE
 Demi-sang.
 Taille : 1 mètre 55 centimètres.
 Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids.
 S'adresser au bureau du journal.

ASPERGES
Plant de deux ans
A VENDRE
 Chez M. DUBOIS, à Vairains, au prix de 5 francs le cent.
 Ce plant est de toute beauté, et sa graine est sortie d'Argenteuil. On peut le voir chez lui avant l'arrachage.

PUITS FORÉS
 Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.
 Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.
 S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitric (Maine-et-Loire).

M. E. PIETTE, architecte à Saumur, rue Bodin, 8, demande un employé. (64)

INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.
 Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

LOSANGE PURGATIF
 ANCIENNEMENT
GANGE PURGATIF

 Très facile à prendre, sans secourir ni coliques, ni nausées, ni constipation.
 Pharm. TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.
 Les deux purgations, 1 fr. 20; par la poste, 1 fr. 50.
 Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

LE JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au **Journal du Dimanche**, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.
 Un N° par semaine, 10 c., avec 16 pages de texte in-4° et un morceau de musique.
 PARIS : 10 centimes le numéro.
 DÉPARTEMENTS : 14 centimes le numéro.
 ABONNEMENTS :
 PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr.
 DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr.
 POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.
 Le volume broché, Paris, 3 fr. Départements, 4 fr.
 ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 41.
 NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

Vient de paraître :
LA FOI
 SA NATURE
 SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ
 Par M. l'abbé MÉRIT,
 Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.
 Un beau volume in-8°. — Prix : 6 francs.
 Se trouve chez DÉZÉ, libraire à Saumur.
 Librairie Aug. BOYER et Co, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris.
 Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.
P. LAROUSSE
PETIT DICTIONNAIRE COMPLET
 DE LA
LANGUE FRANÇAISE
 COMPRENANT :
 1° Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptations des mots appuyées d'exemples;
 2° Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des **Sciences**, des **Lettres** et des **Arts**;
 3° Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
 4° Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.
QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL
Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.
 Un fort volume in-18° à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.
 Saumur, imprimerie edé P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.